



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 2 octobre 2019

Le Conseil communal a décidé d'aller à la rencontre des villages. Après une séance à huis clos, l'autorité communale rencontrera les villageoises et les villageois pour une discussion autour du village, avec, en point de mire, un projet réalisable commun village-commune.

Programme des rencontres :

- Ormône 11 décembre 2019
- Roumaz 5 février 2020
- Drône 17 mars 2020
- Hauts 22 avril 2020
- Granois 6 mai 2020
- Chandolin 19 mai 2020
- St-Germain 9 juin 2020

Le Conseil communal a donné son accord pour lancer le processus afin d'obtenir son premier label trois étoiles "Commune en santé".

Le Conseil communal a donné l'autorisation à la jeunesse saviésanne d'organiser, à la salle paroissiale, la deuxième édition de son bal de la jeunesse le 23 novembre 2019 (reportée au 30 novembre 2019), de 21h00 à 3h00.

Le Conseil communal a délivré une autorisation spéciale à l'Association pour la sauvegarde du Torrent-Neuf à circuler, sur le territoire saviésan, avec le train touristique dénommé « Torrent-Neuf » sur l'ensemble des routes communales.

Le Conseil communal a renouvelé le mandat accordé au bureau Géomètres Centre SA pour les travaux de relevés, dans le délai d'une année, des bâtiments de la commune – liste 2019 (relevés 2019-2020).

Le Conseil communal a délivré à M. Claude Perroud l'autorisation d'exploiter pour l'établissement public « le Pénalty ».

Après l'incendie de 2018 et les départs de feu de cette année, le Conseil communal a donné son accord pour poser des panneaux sur le chemin du Prabé, en attirant l'attention des usagers des risques liés à l'usage du feu.

Le Conseil communal a adjugé à la maison Signal SA, pour la route des Ballettes, le secteur situé sur Savièse : le marquage au sol ainsi que le remplacement et la mise en conformité de tous les panneaux de signalisation, du pont de Redin à l'intersection de la guérite à l'évêque, y compris les pertes de priorité des routes viticoles.

Le Conseil communal a donné son accord pour poser un treillis de protection à la prise d'eau de la Dui, par la société Gianinetti SA.

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Karl Murmann, pour un départ au 31.12.2019, avant l'âge terme de la retraite.